



PROPRETÉ URBAINE

■ **Le composteur du parking des Fontailles n'est pas assez visible.** Les composteurs seront signalés sur les différentes cartes interactives du site internet de la commune et un rappel de leur localisation sera fait dans un prochain numéro du Guetteur.

■ **Qui doit entretenir les espaces verts du Carré ?** La rétrocession des espaces verts du Carré n'est pas totalement terminée et Hérault Logement doit encore engager des travaux sur ces espaces. Malgré tout, la commune mène régulièrement des opérations de nettoyage et de débroussaillage sur ce quartier.

■ **Le local à poubelles du lotissement du Grand Claus nécessite des aménagements.** Un rendez-vous sera fixé début juillet avec le Président de l'association du Grand Claus pour étudier les aménagements à réaliser.

URBANISME

■ **Aménagements et travaux du Cami del Ormeu.** La réunion avec les habitants du Cami del Ormeu s'est tenue le lundi 5 juin dernier et l'ensemble des sujets évoqués en réunion de quartier a fait l'objet d'échanges avec les riverains.

■ **Qu'en est-il de la réhabilitation des villas HLM du Cami del Ormeu ?** La commune va à nouveau solliciter le bailleur Hérault Logement concernant les perspectives pour ces logements.

■ **De nouveaux parcs, espaces détente, aires de jeux, sont-ils prévus ?** La commune a engagé une discussion avec la paroisse afin d'acquiescer une parcelle à proximité de l'Hôtel de Ville. Ce foncier aurait vocation à accueillir de nouveaux aménagements ludiques.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

■ **Traitement du rond-point de la rue des Écoles et sécurisation des déplacements des piétons.** La commune va solliciter Hérault Logement afin d'étudier la possibilité de créer un cheminement piétonnier en bordure de la résidence du Pic Saint-Loup.

■ **Est-il possible de créer une piste cyclable au chemin du Puset ?** Cet aménagement sera étudié dans le cadre de la réalisation de la première phase du Solan sur le secteur de Garonne.

■ **Voitures stationnées sur le piétonnier du chemin de la Ville.** La Police Municipale est intervenue auprès des riverains afin de les sensibiliser à cette problématique rencontrée par les piétons. Cette opération sera renouvelée si la situation devait à nouveau être constatée.

■ **Vitesse excessive dans les résidences du Carré.** La commune ne peut pas intervenir puisqu'il s'agit d'espaces privés. En revanche, des discussions courtoises entre riverains doivent permettre de solutionner cette problématique.